

Élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal - Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales

Phase 1 / Volet diagnostic

Enquête agricole

questionnaire à destination des exploitants agricoles

La Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales (CCPVM) s'engage aujourd'hui dans l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant plan local de l'habitat et plan de mobilité (PLUiHM).

Dans le cadre de ce projet, nous souhaitons **associer le monde agricole dans la phase d'élaboration du projet** par le biais de l'organisation d'une réunion le 14 février 2025 (enquête agricole) ou sous la forme du présent questionnaire si vous n'avez pas pu vous rendre disponibles lors de cette réunion d'échange. L'ensemble des **données exploitées seront anonymisées.**

Votre contribution nous sera précieuse pour évaluer les problématiques touchant le monde agricole local, prendre connaissance de vos attentes et intégrer vos projets professionnels dans les réflexions.

Merci de bien vouloir compléter ce questionnaire.

Le questionnaire peut être envoyé :

- par courrier au Siège de la CCPVM :
4 rue des Grands Moulins 88200 Saint-Étienne-lès-Remiremont
- par courriel au Siège de la CCPVM : bureaux@ccpvm.fr et à Alexandre Pfrimmer Chargé d'étude du PLUiHM : alexandre.pfrimmer@ccpvm.fr

**Vos réponses resteront anonymes et
nous nous engageons à ne pas les divulguer.**

L'élaboration du PLUi :

La Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales (CCPVM) regroupant les 10 communes suivantes : Éloyes, Saint-Nabord, Saint-Étienne-lès-Remiremont, Saint-Amé, Remiremont, Dommartin-lès-Remiremont, Vecoux, Le Girmont-Val-d'Ajol, Le Val-d'Ajol et Plombières-lès-Bains, s'est lancée dans l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi). Ce document d'urbanisme déterminera les conditions d'aménagement et d'utilisation des sols du territoire. Il devra également prendre en compte les besoins des acteurs du territoire (habitants, acteurs agricoles, acteurs économiques, etc.), tout en respectant les récentes réglementations.

Parmi les sujets abordés dans le PLUi, le monde agricole tient une place importante, le but étant de pérenniser les activités en place en leur permettant de se développer et de défendre une logique de modération de la consommation sur les espaces agricoles.

Le PLUi est un document d'urbanisme réglementaire qui fixe les règles pour organiser et maîtriser l'utilisation et l'occupation des sols à l'échelle de la Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales. Il se réfléchit pour les 10 à 15 années à venir.

Le dossier de PLUi se compose de plusieurs pièces qui abordent toutes la thématique agricole :

- Le **rapport de présentation** qui présente un portrait multithématique du territoire intercommunal, ses enjeux et ses contraintes. Un des points est notamment consacré à établir un diagnostic agricole, d'un point de vue économique et occupation des sols. Puis, ce document justifie les choix qui sont retenus dans le cadre de l'élaboration du PLUi et les incidences du projet sur son environnement.
- Le **projet d'aménagement et de développement durables (PADD)** qui est la pièce centrale autour de laquelle s'articule toute la réflexion du PLUi. Il s'agit du projet politique défendu par l'intercommunalité sous la forme de grandes orientations dont une sera consacrée à la thématique agricole.
- Le **document de zonage** divise le territoire intercommunal en plusieurs zones, dont une est spécifiquement dédiée aux espaces agricoles dans le but d'assurer leur préservation. Chacune de ces zones est assortie d'un règlement écrit.
- Le **règlement écrit** permettra de répondre à trois grandes questions : Où puis-je construire ? Comment j'insère ma construction dans son environnement ? Comment je m'y raccorde ?
- **L'orientation d'aménagement et de Programmation (OAP)** qui concerne des secteurs particuliers à enjeux (habitat, économique, équipement, secteur mixte). Ce document spécifique définit les principes d'aménagement attendus pour ces secteurs stratégiques.

La CCPVM est épaulée dans sa démarche de PLUi par plusieurs acteurs qui apportent chacun leur pierre à l'édifice pour nous aider à construire et défendre notre projet intercommunal. A ce titre, nous avons recruté le bureau d'études éolis spécialisé en urbanisme réglementaire, associé à une architecte - urbaniste Agnès Hausermann, au cabinet d'écologues/hydrogéologues FloraGIS, au paysagiste - urbaniste Arthur Rémy, au bureau d'étude spécialisé dans l'habitat Urbam Conseil et au bureau d'étude spécialisé en mobilité Immergis. Cette équipe pluridisciplinaire aura pour rôle de nous conseiller dans notre démarche, d'animer le projet et de rédiger les différentes pièces du PLUi. Les habitants et les acteurs locaux sont également associés et informés au cours de notre démarche, notamment par le biais de cette enquête agricole ou d'un registre tenu à votre disposition au siège de la CCPVM. Enfin, le dossier de PLUi sera soumis au cours de sa phase administrative à différentes Personnes Publiques Associées qui donneront leur avis sur le dossier. Plusieurs de ces services – dont la DDT88, la chambre d'agriculture 88 - sont d'ores et déjà étroitement associés dès l'amont de la procédure et nous suivent tout au long de notre réflexion.

Le questionnaire :

Raison sociale / nom de l'exploitant :

Forme juridique :

Adresse :

Coordonnées (optionnel) (téléphone, courriel) :

1.- L'exploitation

Siège d'exploitation sur le territoire de la CCPVM, si oui précisez la commune: oui non

Année d'installation :

Votre exploitation est une installation classée : oui non

Votre exploitation est soumise au règlement sanitaire départemental : oui non

Adhésion à une CUMA : oui non , si oui, laquelle :

Type de production :

Agriculture conventionnelle

Agriculture raisonnée

Agriculture biologique

Mesures agro-environnementales : oui non

Si oui, lesquelles :

Modification envisagée du système de production (extension, association, délocalisation, diversification,

autres) : oui non

Si oui, précisez :

Cessation d'activité prévue :

Dans moins de 5 ans

Dans 5 à 10 ans

Dans plus de 10 ans

Type de transmission envisagée :

2.- Les bâtiments de l'exploitation

Concernant vos bâtiments implantés sur le territoire de la CCPVM, pourriez-vous détailler le nombre, la vocation de chacun de ces bâtiments et la parcelle sur laquelle ils sont implantés en précisant la commune concernée :

.....
.....
.....
.....
.....

Disposez-vous de bâtiments sur d'autres communes, si oui lesquelles :

.....

Votre habitation se localise au niveau du siège de l'exploitation : oui non

Projets concernant les bâtiments d'exploitation existants dans la CCPVM (échéance, référence cadastrale, surface) : oui non Pas de bâtiments

Si oui :

Projet de mise aux normes :

Projet d'aménagement de bâtiment :

Projet d'extension :

Projet de changement de destination de bâtiment (préciser l'ancienne et la nouvelle destination, localisation) :

Autres :

Projet de nouveau bâtiment, si oui précisez la commune : oui non

Quelle destination du nouveau bâtiment :

Echéance de réalisation :

Référence cadastrale :

Surface envisagée pour le futur bâtiment :

3.- Les surfaces exploitées

Surface exploitée totale en hectare :

Surface exploitée uniquement sur la CCPVM, précisez la commune :

Autres communes sur lesquelles vous exploitez :

Votre parcellaire sur la CCPVM est :

Plutôt regroupé

autour du siège d'exploitation oui non

Plutôt dispersé

Très morcelé

Cultures principales (dans la CCPVM, détaillez les superficies pour chacune des communes) :

Surfaces cultivées – superficie :

Prairies permanentes – superficie :

Prairies temporaires – superficie :

Autres - superficie :

Des terrains enserrés entre plusieurs habitations : oui non

Les parcelles concernées :

4.- Le cheptel

Cheptel :

Vaches laitières - effectifs :

Vaches allaitantes - effectifs :

Autres bovins - effectifs :

Ovins / caprins - effectifs :

Volailles - effectifs :

Autres - effectifs :

5.- Les activités de diversification

- Transformation de produits de la ferme pour la vente :
- Vente de produits agricoles de l'exploitation directement au consommateur :
- Restauration, hébergement, visite de la ferme :
- Production totale d'énergie renouvelable pour
- l'autoconsommation
 - la vente (précisez la surface et date d'installation / mise en service) :
- Autres :
- Projet de nouvelles activités :

6.- Les déplacements sur les communes alentours

Accès (entrée/sortie de vos bâtiments) :

- Aucun problème
- Circulation difficile
- Circulation très difficile

Précisez les lieux qui posent problème :

Circulation sur les routes et les carrefours hors agglomération :

- Aucun problème
- Circulation difficile
- Circulation très difficile

Précisez les lieux qui posent problème :

Traversée de la ville :

Aucun problème

Circulation difficile

Circulation très difficile

Précisez les lieux qui posent problème :

7.- Le monde agricole et l'aménagement du territoire

Depuis 2010, avez-vous été concerné par une perte de foncier au profit de l'urbanisation ou de la construction d'infrastructures :

Depuis 2010, des zones urbanisées se sont-elles rapprochées de vos bâtiments d'exploitation, occasionnant des difficultés :

Quelles attentes pour une meilleure prise en compte de la problématique agricole :

Avez-vous connaissance de friches agricoles sur le territoire de la CCPVM ou de votre commune d'implantation, comment les valoriser :

Expression libre :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Vous remerciant par avance du temps passé à répondre à ce questionnaire.